2022/11/195

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2022

Sur convocation du 24 octobre 2022, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire le 7 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur TRAVERSE Frédéric Maire qui ouvre la séance à 18 heures 45.

Présents :
Frédéric TRAVERSE, Brigitte JALÈS, Eric GAUTHIER, Valérie ESCALIER, Philippe GORLIER, Garance FIZELIER, Jean-Claude DELIBIE, Olivier DELASSUS, Arnaud LASSERRE, Serge MATHIEU, Philippe GALODÉ, Sandrine PLAZA, Daniel CHAZARAIN.

Absents avec Procurations :
Procuration de Mme Laura LEVERRIER à M. Serge MATHIEU
Procuration de Mme Anne ABERER à Mme Sandrine PLAZA

Secrétaire de séance : Mme Sandrine PLAZA

Monsieur le Maire propose d'inscrire une nouvelle question à l'ordre du jour :

- Point 6 : Signature d'un bail avec les Consorts de Sampigny en vue de l'utilisation de l'ancien parking situé à Vitrac Port lieu-dit Pouget Bas

Il procède à l'ouverture de la séance et suit l'ordre du jour.

1- Approbation du procès-verbal du conseil du 2 août 2022

Vote à l'unanimité

2- Délégations du Conseil Municipal au Maire (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Néant

3- Décision modificative n° 1 – Augmentation de crédits budget 2022 multiple rural :

Madame la Première Adjointe, en charge des finances, rappelle que des travaux ont eu lieu dans l'ancienne bibliothèque afin d'en changer la destination et créer un salon de coiffure.

Compte tenu que certaines dépenses ont été payées en fonctionnement pour réaliser de l'investissement (travaux en régie), pour un montant total de 3 777,73€ HT, il y aurait lieu de passer les écritures comptables suivantes :

Opération d'ordre Chapitre 040 – Compte de dépenses 2313 :	+ 3 777.73 € HT
Opération d'ordre Chapitre 042 – Compte de recettes 772 :	+ 3 777,73 € HT

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la décision modificative n°1 budget 2022 multiple rural.

Vote à l'unanimité

4- Décision modificative n° 2 – Virement de crédits budget 2022 multiple rural :

Madame la Première Adjointe, en charge des finances, rappelle qu'un prêt relais de 151 000€ a été contracté auprès de l'agence France Locale, autorisé par la délibération n° 35 du 13 avril 2022.

Les intérêts sont remboursables trimestriellement ; or, les crédits à cet effet n'ont pas été prévus au budget multiple rural 2022, et il y a donc lieu de procéder à des virements de crédits de la manière suivante :

Chapitre 66 - Compte 66111 Autres organismes publics :	+ 650 €
Chapitre 011 - Compte 60612 – Energie électricité :	- 650 €

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la décision modificative n°2 budget 2022 multiple rural.

Vote à l'unanimité

5- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Dordogne au titre des dégâts occasionnés lors de la crue survenue du 31 janvier au 8 février 2021 :

Monsieur le Maire rappelle que la crue, survenue entre le 31 janvier et le 8 février 2021, a occasionné de nombreux dégâts notamment au niveau de l'accès aux campings, route de la Plage de Caudon ainsi qu'à l'accès aux sanitaires publics de la halte nautique.

Lesdits dégâts ont été estimés à 26 698 € HT et la commune a dû faire procéder aux travaux afin de rétablir un fonctionnement normal.

Monsieur le Maire explique que la Commune peut solliciter une aide au Conseil Départemental de la Dordogne et demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à faire cette demande de subvention.

Vote à l'unanimité

6- Parking de Vitrac Port Pouget Bas : signature d'un bail

Un nouvel échange a eu lieu avec Mme Tiphaine De Sampigny. Un accord a été trouvé et le bail pourrait être signé avec l'ensemble des frères et sœurs « Consorts De Sampigny ». Si ce bail était signé, cela permettrait à la commune d'entretenir le lieu et de s'en servir de parking, pour diverses manifestations, à l'exception de celles pouvant créer toute nuisance sonore.
Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur la signature dudit bail.

Vote pour un bail d'un an : à l'unanimité

7- Questions diverses

- Monsieur le Maire demande aux élus de tenir une réunion annuelle pour la commission bâtiments, agriculture, maison médicale et urbanisme.

- Monsieur le Maire demande également à Madame Sandrine Plaza de caler une réunion pour prévoir les manifestations en 2023. Ont déjà été actés, en 2023, les évènements suivants :
  - 1er et 2 avril 2023 : une visite insolite sur Vitrac (rallye en véhicule avec énigmes), organisée par la CCSPN, au Château de Marobert ainsi qu'une exposition peinture par les Decressac dans la salle du Conseil et vente de produits de La Fabrique, le tout suivi d'un repas à St-Vincent-Le-Paluel
  - 30 avril 2023 : fête à Vitrac Port avec feux d'artifices (celui qui reste de Sport pour Tous), projection de photos anciennes sur le rocher (Akim Benbrahim) et repas. Le groupe de travail est le suivant : Brigitte Jalès, Garance Fizelier, Valérie Escalier, Philippe Gorlier, Jean-Claude Delibie, Eric Gauthier et Frédéric Traverse

  Sandrine Plaza propose de refaire Montfort s'embrase en 2023 en juillet.

- Le CIAS sera présent à Vitrac le 17 novembre de 11h à 14h30/15h en vue de présenter ses services, réunion qui sera suivi d'un repas offert par le CIAS (les inscriptions ont été arrêtées le 7 novembre).

- Demande d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, sur une période de 5 ans, pour les agriculteurs qui passeraient en production biologique.
  La commune se rapproche des impôts afin de connaître l'impact sur les recettes de la commune.

- Rapporteur Mme Valérie Escalier : Maison médicale : une négociation est en cours avec une orthophoniste et une gynécologue.

- Rapporteur Mme Garance Fizelier : Bulletin municipal : un mail sera adressé aux associations et commerçants de la commune afin d'obtenir un article sur leur activité qui sera inséré dans le prochain bulletin municipal à paraître fin décembre.

La séance est levée à 20h45.

Le Maire,
Frédéric TRAVERSE

MAIRIE DE VITRAC (DORDOGNE)